

	ENREGISTREMENT	Page : 1 / 1	
	TARIFS DE L'ACCUEIL DE JOUR	PC.AJ.AG.001.EN06	V6
		Date d'application : 26/05/2023	



ANNEXE 1 : TARIF ACCUEIL DE JOUR LE CAMPANILE

A compter du 1^{er} Mars 2023, le prix de journée est fixé à 69,82 €.
La modification annuelle du tarif résulte d'une décision des autorités de tarification (Conseil Départemental-ARS) et qui s'impose à l'établissement.

Ressources mensuelles de l'Usager (1)	Aides journalières pour les GIR 1 à 4		Participation restant à la charge de l'Usager
	Conseil départemental (limité à 60j/an)	Aide au titre de l'APA (2)	
R ≤ 1500€	39,00€	24,82€	6€
R ≤ 2100€	27,00€	24,82€	18€
R ≤ 2700€	20,00€	24,82€	25€
R > 2700€	0€	24,82€	45€

- (1) Si le bénéficiaire est en couple,
- a. Le conjoint est à domicile, les ressources sont divisées par 1,7.
 - b. Le conjoint est en établissement, les ressources sont divisées par 2.
- (2) L'APA est perçu un certain nombre de journées par mois dans le plan d'aides défini par le Conseil Départemental. Le nombre de journées mensuelles attribuées peut varier (5, 9, 10 ou 13).

Le règlement est à effectuer mensuellement à réception de la facture directement à la trésorerie de Digne les Bains.